

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 16/02/2023 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ÉTABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANÇAISE Pôle Administratif - Service : Direction des Achats, de la Logistique, du Biomédical et du Patrimoine – Unité : Service biomédical
2	LIBELLE DU POSTE : Technicien biomédical
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de la Polynésie française CHAPITRE : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 22 CODE POSTE : 1709
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI – PIRAE – TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le technicien biomédical assure l'installation, la maintenance, le contrôle qualité et la traçabilité des interventions concernant les dispositifs ou les équipements placés sous sa responsabilité. Il informe sur l'utilisation des équipements biomédicaux et participe à la gestion des risques et au suivi des dossiers de matériovigilance.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef du service biomédical (Chef de bureau)
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : - Outils et postes informatiques (matériel et logistique) ; - Téléphone portable d'astreinte.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Astreintes obligatoires ; - Travail de nuit, le week-end et jours fériés possibles ; - Formation spécifique sur les équipements médicaux hors territoire.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <u>Mise en service et installation des équipements biomédicaux :</u> - Collaborer avec les équipes et l'ingénieur biomédical, assurer la réception, l'installation et la mise en service des équipements placés sous sa responsabilité ; - Vérifier la conformité de la livraison par rapport à la commande ; - Assurer la prise en charge des équipements nouvellement installés ; - Veiller à l'exactitude de la mise en inventaire des équipements placés sous sa responsabilité. <u>Maintenance :</u> - Collaborer avec le responsable de maintenance, établir la politique de maintenance qui sera appliquée sur les équipements placés sous sa responsabilité ; - Etablir, en collaboration avec le responsable de maintenance et les services utilisateurs, les plannings annuels de maintenance préventive ; - Dans le cadre de maintenances préventives réalisées en interne, établir des protocoles de maintenance et de contrôle qualité, en collaboration avec les fournisseurs du matériel concerné ; - Réaliser ou suivre dans le cas de la sous-traitance les opérations de maintenance préventive ou de contrôle qualité, veiller à leur réalisation dans le cadre des plannings précédemment définis ; - Prendre en charge les opérations de maintenance curative sur site ou en atelier selon le type d'équipement ; - Informer les utilisateurs et les cadres de santé de la remise en service des matériels dépannés ; - Renseigner de manière exhaustive et le plus précisément possible la GMAO et intégrer, dans le cadre de la

	<p>traçabilité, l'ensemble des rapports d'interventions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demander des devis de pièces détachées ou de prestations ; - Réaliser les prises en charge après réception des pièces ou exécution des prestations ; - Suivre l'état général des équipements au cours de leur exploitation ; - Former ponctuellement des utilisateurs dans leur domaine de compétences ; - Gérer le parc des équipements biomédicaux, en s'assurant de la tenue à jour régulière de son inventaire ; - Proposer les remplacements de matériels anticipés suite à des casses ou des réparations trop onéreuses aux ingénieurs biomédicaux ; - Etablir régulièrement un diagnostic des installations et proposer un plan prévisionnel d'évolution de la maintenance, voire de renouvellement de l'installation ; - Etre polyvalent et être capable de prendre en charge les interventions au sein de l'établissement lors des absences d'autres personnels. <p>Gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître, appliquer et faire évoluer en collaboration avec les ingénieurs responsables, les contrats de maintenance associés au parc d'équipements ; - Obtenir, enregistrer et gérer les rapports d'intervention issus des opérations de maintenance externe ; - Réaliser les commandes de pièces détachées ou de prestations à bon escient et uniquement lorsqu'elles sont strictement nécessaires, en négociant au mieux leur prix ; - Gérer les plannings d'intervention en relation avec le responsable de maintenance et les services, en respecter les délais et veiller à la qualité des prestations ; - Relancer les prestataires si nécessaires ; - Enregistrer et gérer les informations en GMAO.
--	--

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir aux ingénieurs biomédicaux les informations nécessaires à la gestion et au suivi de ses activités. - Concevoir, formaliser et adapter des procédures, de protocoles, des modes opératoires ou des consignes relatives à son domaine d'activité ; - Participer en collaboration avec les ingénieurs biomédicaux, à la préparation et aux travaux d'installation des équipements ; - Collaborer ponctuellement aux dossiers d'achats avec les ingénieurs biomédicaux pour émettre un avis technique ; - Participer à la continuité du service : remplacement mutuel avec les autres techniciens ; - Encadrer des stagiaires techniques.
----	--

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : TECHNICIEN
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : BTS ou DUT en électrotechnique, électronique, mesures physiques ou informatique. Licence professionnelle maintenance biomédicale. Possibilité d'équivalent BAC+2/3.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement du système de santé ;			X
	- Connaissance et maîtrise des appareillages biomédicaux ;			X
	- Réactualisation de façon régulière de son savoir, acquisition des nouvelles compétences vis à vis des nouveaux matériels et logiciels ;			X
	- Rigueur méthodologique et organisationnelle, sens du temps et des priorités ;			X
	- Prise d'initiatives et anticipation ;			X
	- Autonomie ;			X
	- Aptitude à travailler en équipe ; esprit d'équipe ;			X
	- Transmission des observations orales et écrites ;		X	
	- Disponibilité ;			X
	- Respect de la confidentialité et du secret professionnel ;			X
	- Respect du devoir de réserve ;			X
	- Ponctualité ;			X
	- Respect d'autrui (hiérarchie, collègues, usagers) ;			X
	- Discernement ;			X
	- Patience et solidarité ;			X
	- Maîtrise de l'anglais courant et technique.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : 3 ans d'expérience minimum sur un poste équivalent, de préférence en milieu hospitalier
----	---

19 | FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :

20 | DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 3 ans minimum.

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :